

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SAINT-AMAND-LES-EAUX

AVIS MODIFICATIF D'ENQUETE PUBLIQUE

La SAS MALAQUIN dont le siège social est route de Lille à ROSULT a déposé un dossier en vue d'obtenir l'instauration de servitudes d'utilité publique sur la zone exploitée lieu-dit "Le Grand-Marais de la Bruyère" à SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Les parcelles concernées par les servitudes d'utilité publique sur la zone exploitée sont : A613, A631 à A647, A649, A652 à A671, A674, A702 à A708, A713, A714, A717, A827, A844 à A846, A848, A850, A852 à A855, A857, A859, A861, A895, A927, A928 et AZ59.

Cette demande sera soumise à enquête publique, en mairie de SAINT-AMAND-LES-EAUX **du 19 novembre au 19 décembre 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse pref-installations-classees@nord.gouv.fr en précisant dans le titre du message l'objet de l'enquête : ICPE SAS MALAQUIN,
- de façon orale au commissaire-enquêteur durant ses permanences,
- par voie postale à la préfecture du Nord – DCPI – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX ou à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie de SAINT-AMAND-LES-EAUX – Hôtel de ville – 65 Grand'Place – CS 30209 – 59734 SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Monsieur Gérard BOUVIER, responsable d'un bureau d'étude, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **SAINT-AMAND-LES-EAUX, les Lundi 19 novembre 2018 de 9h00 à 12h00, Samedi 1er décembre 2018 de 9h00 à 12h00 et Mercredi 19 décembre 2018 de 14h00 à 17h00.**

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord 12 rue Jean Sans Peur à LILLE pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations). Un poste informatique sera également mis à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Fabrice BAILLEUX au 03.21.45.91.31 ou par mail fabrice.bailleux@suez.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en mairie de SAINT-AMAND-LES-EAUX pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'instauration de servitudes d'utilité publique sur la zone exploitée lieu-dit "Le Grand-Marais de la Bruyère" à SAINT-AMAND-LES-EAUX.